

## Démantèlement d'EDF: le saccage d'un bien commun essentiel

PAR MARTINE ORANGE

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020



Emmanuel Macron à l'usine Framatome au Creusot (Saône-et-Loire), le 8 décembre. © Laurent Cipriani / AFP

Bien qu'il y travaille depuis plus de dix-huit mois, le gouvernement fait tout pour conserver le secret sur le projet Hercule chez EDF. Son objectif : démanteler le groupe public, détruire un bien commun essentiel par surprise. Avec comme seule vision, le nucléaire comme premier vecteur de la transition écologique, pour le seul bénéfice du privé.

Pour la deuxième fois en moins de trois semaines, les salariés d'EDF sont appelés à faire grève le 10 décembre par l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, SUD) du groupe public. L'inquiétude, la colère, la peur grondent dans l'entreprise. Depuis dix-huit mois, désormais, tous vivent dans la rumeur, sous la menace du projet Hercule, dont personne ne connaît les contours exacts. Toute la présentation se résume pour le moment en un slogan publicitaire : un EDF bleu pour les activités nucléaires, un EDF azur pour l'hydraulique, un EDF vert pour la distribution (Enedis), les services (Dalkia) et les énergies renouvelables (*voir nos articles [ici](#) ou [là](#)*). « *C'est un projet de démantèlement qui va conduire à détruire l'outil industriel, à la casse du service public et à la privatisation d'une partie du groupe* », dénoncent toutes les organisations syndicales.

Ces derniers jours, la tension est encore montée d'un cran. Selon certaines rumeurs insistantes, le projet Hercule pourrait être intégré dans le texte de la convention climat qui doit être discuté au début de l'année prochaine à l'Assemblée nationale. **Le site Contexte**, très en pointe sur ces sujets, annonçait

le 7 décembre que la restructuration d'EDF risquait même de se faire par ordonnance, « *afin de gagner du temps* ».

L'information n'a reçu ni confirmation ni démenti. Personne n'y voit quoi que ce soit dans ce dossier. Tout se négocie dans l'opacité, le secret, la dissimulation.



Emmanuel Macron à l'usine Framatome au Creusot (Saône-et-Loire), le 8 décembre. © Laurent Cipriani / AFP

Pourtant, l'électricité est un bien essentiel, déterminant dans nos économies modernes. Ce secteur est un des vecteurs décisifs de toute la transition énergétique, et EDF un outil déterminant pour piloter une politique. Les décisions prises engagent pour des années le pays, tant en termes de sécurité que de compétitivité et d'aménagement du territoire. Sans parler du fait qu'EDF est un service public, un bien commun de la nation, inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946, et non un actif à la disposition du gouvernement.

Toutes ces questions déterminantes pour le pays vont-elles échapper à tout débat public, à toute délibération, être tranchées sous le boisseau ? « *Alors que les bruits courent d'une réforme profonde et imminente, brutale et rapide, personne, ni les élus de la nation, ni les syndicats, ni les citoyens ne savent rien. [...] Sommes-nous encore en démocratie ?* », tonne SUD Énergie.

Le gouvernement, à ce stade, semble n'avoir aucune envie de dévoiler ses intentions. En dépit des demandes répétées des syndicats d'EDF, le premier ministre Jean Castex se refuse à les recevoir pour leur exposer les projets du gouvernement. Ils n'ont été reçus qu'un par un par Antoine Pellion, ancien conseiller énergie à l'Élysée passé à Matignon, qui ne leur a rien dit, si ce n'est que tout était lié aux négociations avec Bruxelles et à la régulation imposée

en contrepartie d'une hausse des tarifs d'accès à la production d'électricité nucléaire (Arenh) vendue aux autres fournisseurs.

Après six mois de silence, le président d'EDF, Jean-Bernard Lévy, a finalement tenu une réunion d'une demi-heure avec les instances du personnel en visioconférence le 3 décembre... pour ne rien leur dire lui aussi. « *Il nous a expliqué que le dossier d'EDF n'était plus entre ses mains, que tout dépend des discussions entre l'État et la Commission européenne* », raconte Laurent Heredia, délégué CGT.

La même chape de plomb pèse sur tous les interlocuteurs. Interrogé, le ministère de la transition écologique fait le mort. La Commission européenne se drape dans son statut d'institution. À la suite de nos questions, la Direction européenne de la concurrence, chargée de la régulation du marché de l'électricité, nous a simplement répondu qu'elle « *n'avait aucun commentaire à faire* », se contentant de confirmer des discussions en cours avec les pouvoirs publics français. **Selon Libération**, les négociations seraient en fait achevées mais seraient gardées secrètes pour des raisons de calendrier parlementaire, afin de conserver le plus longtemps possible le silence sur le projet.

Lors des questions d'actualité le 8 décembre, trois députés, Marie-Nöelle Battistel (PS), Adrien Quatennens (LFI) et Sébastien Jumel (PC), se sont succédé pour interroger le gouvernement sur le sort qu'il entend réserver à EDF. Ils ont insisté pour avoir des textes, un calendrier, un débat. Le premier ministre, pourtant directement interpellé, n'a pas voulu leur répondre.

C'est la secrétaire d'État à la biodiversité, Bérangère Abba, qui s'y est collée. Balbutiant en lisant ses notes, elle a invoqué « *l'attachement du gouvernement à EDF et sa volonté de ne pas déstabiliser l'entreprise* ». Des mots permettant au gouvernement de continuer à avancer masqué et surtout de fuir les questions légitimes.

Le nucléaire comme seule option

La seule réponse que les députés ont obtenue finalement est venue d'Emmanuel Macron. En déplacement le même jour à l'usine d'Areva au Creusot (Saône-et-Loire), celui-ci a réaffirmé sa « vision », ancrée dès son passage au ministère de l'économie. La politique énergétique de la France, la lutte contre le réchauffement climatique, les ambitions de réduction des émissions de gaz à effet de serre inscrites dans le cadre des Accords de Paris ne peuvent se décliner que d'une seule façon : par le nucléaire. Comme il l'avait déjà annoncé, il a confirmé la construction de six EPR à l'avenir.

Loin de rassurer, cette annonce a surtout effrayé, même chez EDF. Beaucoup y voient le renforcement d'une équation infernale – EDF égale nucléaire –, qui se révèle de plus en plus mortifère pour l'entreprise, le service public, la politique énergétique du pays. Déjà asphyxié financièrement, le groupe public risque la ruine s'il doit assumer de tels projets. Tous les ingénieurs du groupe, y compris les plus fervents adeptes du nucléaire, disent qu'il faut d'abord assurer le maintien de l'existant et diversifier les sources de production pour assurer la sécurité énergétique du pays. Les mêmes affirment l'impérieuse nécessité d'abandonner le modèle EPR, **fiasco technologique, industriel** et financier.

### Un projet de longue date

Surtout, cette fuite en avant dans le nucléaire signifie la mort du groupe public, sa désintégration industrielle et avec elle la fin de toute l'organisation du système électrique français, de tout le service public de l'énergie. C'est peut-être aussi pour cette raison même qu'Emmanuel Macron affirme tant sa volonté de poursuivre dans le nucléaire.

Car la volonté élyséenne de poursuivre coûte que coûte l'aventurisme nucléaire a un prix. Emmanuel Macron le sait. Et il est prêt à le payer : en contrepartie du maintien et du renforcement du nucléaire en France, le gouvernement est d'accord pour accepter le démantèlement d'EDF, exigée par la Commission européenne.

« Depuis le début, la Commission européenne n'a qu'une idée en tête, mettre à bas EDF parce qu'elle ne correspond pas à sa vision du marché idéal, à son modèle de concurrence. Son but n'est pas de faire mieux fonctionner le système électrique mais de pouvoir dire qu'EDF a perdu tant de clients. C'est à cette aune qu'elle mesure la réussite de sa politique », dit ce spécialiste du droit de la concurrence.

Emmanuel Macron a manifestement la même « vision » que la Commission. Dès 2016, alors qu'il n'était que ministre de l'économie, **il assurait devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale** : « La solution d'une sortie d'EDF de la bourse n'est pas privilégiée aujourd'hui. Je suis prêt à en examiner le principe, mais j'appelle votre attention sur le fait qu'elle n'aurait de sens que pour la partie "nucléaire France", et pas pour le reste d'EDF : elle impliquerait donc un démantèlement du groupe. » C'est exactement le projet qu'il entend conduire maintenant.

Le pitoyable bilan de l'ouverture à la concurrence

« Avant d'aller plus avant, il serait bien de faire un bilan de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, de la politique imposée par la Commission européenne que l'on considère gravée dans le marbre », relève Anne Debrégeas, déléguée de SUD Énergie.

Dix ans après le début de sa mise en œuvre, le bilan de l'ouverture à la concurrence est pitoyable.

Le système électrique français a été totalement déséquilibré. EDF est fragilisé, déstabilisé, vivant dans une tension financière dangereuse. Le service se réduit comme peau de chagrin. La politique énergétique n'a pas permis de développer les énergies renouvelables telles qu'elles l'ont été dans d'autres pays. Les consommateurs n'en ont tiré aucun bénéfice. Seuls quelques chanceux se sont constitué des rentes juteuses. Soit l'inverse de ce qu'était supposée apporter l'ouverture à la concurrence.

« Ce sont les Anglais qui ont imposé cette approche du tout marché. Ils en sont revenus mais pas la Commission. Maintenant tout le marché électrique

britannique est sous prix garantis, parce que c'est le seul moyen d'assurer les investissements nécessaires », relève un ancien cadre d'EDF.

Parce qu'EDF était en situation de monopole, parce qu'il avait les prix d'électricité parmi les plus bas en Europe, quasiment impossibles à concurrencer, la Commission européenne a imposé de créer une concurrence artificielle sur le marché français : il revenait à EDF de subventionner ses concurrents. Tous les gouvernements successifs en France ont accepté ce principe contre nature.

Ce mécanisme de concurrence créé de toutes pièces passe par l'Arenh (accès régulé à l'électricité nucléaire historique), qui permet à tous les concurrents du groupe public en France d'avoir accès à la production nucléaire d'EDF à un prix fixe. « Le tarif a été fixé à 42 euros le MWh en 2012. Il n'a jamais été réévalué depuis. Il n'est même pas indexé sur l'inflation, dans le but avoué d'affaiblir EDF », relève un ancien cadre. Ce tarif est un prix plafond pour EDF. Sur les volumes promis à ses concurrents, il ne peut en aucun cas demander des prix plus hauts quand le marché de l'électricité s'emballe. Mais quand les prix du marché, où EDF écoule 70 % de sa production, baissent, le groupe n'a aucune protection, il suit les évolutions du marché.



Chantier de l'EPR à Flamanville en 2016. © CHARLY TRIBALLEAU / AFP

Le groupe public se retrouve ainsi le seul à être exposé totalement aux risques de marché. Il n'est plus en mesure de couvrir l'addition de ses coûts fixes, de ses financements de maintien en l'état de son parc, et de ses coûts de démantèlement, volontairement sous-estimés depuis des années. On ne parle même pas de la rénovation du parc nucléaire existant, estimée à 50 milliards d'euros. Pendant qu'EDF croule sous les charges, tous ses concurrents – soit par les mécanismes de l'Arenh, soit par les garanties de prix accordées

pour les énergies renouvelables – sont totalement protégés. Cela s'appelle la concurrence juste et non faussée.

Pour les fournisseurs alternatifs, le dispositif est des plus confortables et des plus rémunérateurs. Pile, ils gagnent, face, ils ne perdent pas. Si les prix de marché sont plus bas que le tarif de l'Arenh, ils en profitent ; s'ils sont plus hauts, ils se précipitent pour acheter à EDF au prix fixe et garanti. **La Commission de régulation de l'énergie (CRE) leur a encore accordé un avantage supplémentaire en 2019**, en augmentant les volumes d'électricité qu'ils pouvaient acheter auprès d'EDF. C'est l'inverse de ce qui avait été prévu à l'origine : le dispositif de l'Arenh ne devait qu'être transitoire et disparaître en 2025.

Toute une série de fournisseurs virtuels sont apparus ainsi sur le marché français. Ils ne produisent pas un watt d'électricité, n'ont aucune base et se contentent d'arbitrer heure par heure entre les prix garantis et les prix de marché, et d'empocher les marges. « EDF, ce sont 60 000 salariés qui assurent la production, qui développent, entretiennent, réparent les réseaux, assurent la distribution et viennent dépanner les gens chez eux, garantissent le système électrique et le service public. Et en face, on nous met des sociétés qui comptent 12 traders, vivant sur notre dos », peste Laurent Heredia.

Mais les producteurs d'énergie renouvelable ne sont pas en reste. Grâce à ce système de prix garantis pouvant aller jusqu'à 200 euros le MWh pour l'éolien en mer pendant 15 ans et plus (**voir notre enquête sur le parc d'éoliennes dans la baie de Saint-Brieuc**), les énergies renouvelables sont devenues les niches convoitées par les fonds d'investissement, les *family offices* et autres investisseurs à la recherche d'une rémunération élevée. Une rente indéfendable, dénoncée à plusieurs reprises **par la Cour des comptes**.

« Ces garanties étaient totalement justifiées au démarrage des énergies renouvelables. Elles ne le sont plus du tout maintenant que le marché des renouvelables a pris son essor. Elles sont même un grave facteur de dysfonctionnement de marché. Alors

*que le prix du MWh sur les renouvelables a plusieurs fois frôlé le zéro cette année, le signal prix, le risque ne les incite à aucune discipline : ils ne sont pas concernés. Comme ils sont prioritaires pour l'accès au réseau, comme ils ont l'assurance que, quel que soit le prix, ils empocheront 100 euros le MWh ou plus, ils continuent à faire tourner leurs installations. Ils s'en foutent de l'équilibre du marché. Et à la fin ce sont les consommateurs qui paient »,* décrypte cet expert du marché de l'électricité.

### **70 % d'augmentation des tarifs réglementés depuis 2007**

C'était l'argument massue des défenseurs de la concurrence : celle-ci allait faire baisser les prix. Plus aucun n'ose le rappeler. « *Entre 2007 et 2020, les tarifs réglementés de l'électricité ont augmenté de 70 % en France. Certes, il y a eu l'addition de beaucoup de taxes [elles représentent désormais 30 % du total de la facture d'électricité – ndlr], notamment pour financer les énergies renouvelables. Mais où est le bénéfice pour les consommateurs ?* », interroge Philippe André, responsable de SUD Énergie dans la branche hydro.

Le médiateur de l'énergie ne cesse depuis plusieurs années de tirer la sonnette d'alarme sur le sujet : pour de nombreux foyers, « *la part de budget consacrée aux dépenses d'énergie devient une charge importante, parfois insurmontable* ». La précarité énergétique est devenue une réalité désormais en France. Elle s'est encore aggravée avec la crise sanitaire. Les impayés s'accumulent. Quelque 30 % des ménages auraient des difficultés, voire ne seraient plus en mesure de payer leurs factures, dans la plus totale indifférence des pouvoirs publics et de la Commission de régulation de l'énergie. En dépit des engagements pris, et même des réalités économiques où l'inflation – on ne parle même pas des salaires – est de 0,5 %, 0,8 %, l'autorité

de régulation n'hésite pas à imposer des hausses de 5,4 %, voire plus chaque année. Même en pleine crise des « gilets jaunes ».



Parc d'éoliennes dans le Languedoc. © Philippe Roy / Aurimages via AFP

Enfin, l'ouverture à la concurrence était censée permettre une optimisation des ressources financières. Fini ces visions d'ingénieurs, de ces professeurs Nimbus qui ne savaient pas compter, qui dilapidèrent l'argent du contribuable, comme l'expliquaient les adeptes de la concurrence à tout-va. Le privé, avec son sens « inné » des responsabilités et des risques, allait remettre de l'ordre dans tout cela : trouver les bonnes solutions, développer les technologies d'avenir, les énergies renouvelables indispensables.

120 milliards d'euros ont été récoltés en à peine dix ans par le biais des taxes perçues sur les factures pour assurer le développement des énergies renouvelables, selon les calculs des syndicats. D'autres chiffrent le montant à la moitié. C'est en tout cas beaucoup plus que les 40 milliards d'euros que le gouvernement espère recueillir par le biais du Plan de relance européen pour financer sa transition écologique.

Les sommes obtenues par le biais de nos factures constituent en tout cas des montants si importants qu'ils auraient pu apporter un effet de levier significatif. Résultat ? Lamentable. Si l'on exclut l'énergie hydraulique – les barrages ont été construits dans les années 1950 –, les énergies renouvelables représentent à peine 12 % de l'énergie produite en France. EDF, peut-être pour laisser du champ au privé ou par conviction de ses présidents successifs ralliés au tout-nucléaire, a à peine pris part à ces développements. Sa production dans l'éolien représente à peine 8 % du total de sa production, le solaire 2 %. Il fut un temps où, dans les années

1960, EDF avait été le premier électricien au monde à développer un four solaire expérimental à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales).

« Tous les efforts payés par les consommateurs se sont traduits par des mauvaises allocations de capital, des surcoûts », déplore Philippe André. On ne parle pas de l'effet d'entraînement. Inexistant. En dépit des sommes mobilisées, aucune filière industrielle, que ce soit dans le solaire, dans l'éolien, dans les économies d'énergie, n'a pu être constituée. Au nom de la concurrence, la Commission est restée bras croisés face au dumping chinois. Quant au privé, il a préféré la rente. Au point qu'Emmanuel Macron aurait décidé de reprendre lui-même les choses en main face à la multiplication de projets de parcs éoliens aberrants, bâtis sur la seule opportunité financière, **suscitant la fronde des habitants**.

L'accaparement programmé d'un bien commun

En dépit de ce bilan désastreux, le gouvernement est prêt à poursuivre plus avant. La sécurité du système électrique, la transition énergétique, le service public..., tout cela importe peu, pourvu que l'on défende **la filière nucléaire française, dont la faillite**, à commencer par celle d'Areva, a soigneusement été passée sous silence.

Alors que le secteur privé ne cesse de mettre en avant les synergies, les économies d'échelle pour justifier les mégafusions entre grands groupes, en dépit du coût social induit, c'est une désintégration industrielle, une désoptimisation de tout le système électrique français que prépare le gouvernement. Le coût s'annonce phénoménal, que ce soit en termes de bilan, de transfert, de compensation, de rupture d'économies d'échelle, de transformation pour le groupe, pour les consommateurs, pour l'économie française.

Le chiffre n'a jamais été public parce qu'il est inavouable, tant il illustre le gaspillage. Mais lorsque le gouvernement, sur instructions européennes, avait imposé la séparation de la facturation entre GDF et EDF, chaque groupe avait dû reconstituer son système informatique, sa base de clientèle, dont les coûts avaient jusqu'alors été mutualisés. Cela avait coûté 4 milliards d'euros de l'époque, selon

nos informations. Rien que pour la beauté de la concurrence. Plus récemment, la Commission de régulation de l'énergie s'est piquée d'exiger qu'ERDF, l'activité de distribution, change de nom, parce que ce dernier était trop proche d'EDF. ERDF est devenu Enedis. La plaisanterie, rien qu'en changement de nom, avec tout ce que cela suppose (logo, factures, véhicules, communication, etc.), a coûté 150 millions d'euros.

Avec le recul, ce changement de nom n'était que la première étape d'un processus conçu de longue date pour démanteler le groupe public. Car avant même tout projet de loi, toute discussion avec la Commission européenne, l'autorité de régulation a imposé dès 2019 les prémices de la désintégration d'EDF. À l'avenir, avait-elle exigé, EDF, en tant que producteur d'électricité nucléaire, ne devait plus réserver un accès privilégié à sa filiale de commercialisation d'électricité, comme elle le faisait jusqu'alors, mais la traiter comme un fournisseur extérieur, aux mêmes conditions que les autres. Même l'autorité de la concurrence, dans un très long avis très technique, avait contesté cette décision, jugée totalement infondée. L'Assemblée nationale avait naturellement approuvé la décision de la CRE. *« Jamais l'autorité de régulation n'aurait pris une telle décision, si elle n'avait pas eu le feu vert de l'Élysée »*, dit un connaisseur du dossier.

Le projet désormais va plus loin. Il coupe en morceaux le groupe public. Celui-ci ne serait plus qu'une holding avec trois grandes filiales, qui, selon les conditions posées par la Commission, auraient interdiction d'avoir les mêmes responsables, de partager leur trésorerie, leurs clients, des informations, de financer des investissements. Bref, d'être un groupe. Le seul nom d'EDF ménagera les apparences.

En contrepartie d'une hausse du tarif de l'Arenh, EDF aura l'obligation de mettre à disposition la totalité de ses capacités de production nucléaire à tous les fournisseurs. Ce qui se traduit par le cantonnement de l'activité de production nucléaire dans le fameux EDF bleu. L'entité ne serait plus

qu'un producteur nucléaire, associé au gestionnaire de réseau, en situation de monopole physique, donc non privatisable.

Mais cette transformation serait assortie de conditions. Selon nos informations, la Commission européenne aurait demandé, et le gouvernement aurait accepté, que toutes les restrictions posées dans la loi de 2010 soient supprimées. La loi stipule que les fournisseurs bénéficiant du tarif de l'Arenh n'utilisent cette électricité qu'en France, afin que les consommateurs français seuls en bénéficient, qu'en cas d'écart entre le prix de l'Arenh et le prix de marché, les gains soient reversés à EDF.

### **«Vous avez aimé les autoroutes, vous allez adorer Enedis»**

En d'autres termes, si ces dispositions sont supprimées, c'est un gigantesque transfert de la rente immédiate du nucléaire au détriment d'EDF, des consommateurs, des contribuables au profit du secteur privé qui se prépare.

En revanche, il reviendra à EDF bleu d'assumer tous les passifs du nucléaire (sécurité, maintien, démantèlement, gestion des déchets), sans que le privé ne soit ni de près ni de loin associé aux charges et aux risques. EDF bleu deviendrait ainsi la *bad bank*, la société de défaisance publique du nucléaire, après que le privé en aurait extrait tous les bénéfices. On comprend mieux les raisons qui poussent le gouvernement à garder son projet de loi, voire à le faire

passer par ordonnance afin de mettre tout le monde devant le fait accompli : ce montage s'appelle une spoliation.



Emmanuel Macron et Jean-Bernard Lévy, PDG d'EDF, en juin 2016. © ERIC PIERMONT / AFP

Cela ne s'arrête pas là. Dans la grande partie de Meccano financier que l'Élysée a conçue, il y a les barrages. Le sujet est un point d'achoppement dur pour la Commission européenne. Alors que tous les gouvernements européens, à commencer par l'Allemagne, ont décidé de garder leurs barrages sous contrôle public, la France ne l'a pas fait. Depuis, la Commission européenne exige **la mise en concurrence des concessions d'exploitation** des grands barrages : une mine d'or. C'est l'énergie renouvelable la moins coûteuse, la plus rentable et, à ce stade, c'est la seule façon de stocker de l'électricité.

Après avoir tergiversé, l'Élysée a fini par comprendre que l'activité hydraulique était un élément indispensable pour les centrales nucléaires, sans parler de l'agriculture, des activités de tourisme, de l'aménagement du territoire. Un compromis a été trouvé, semble-t-il : les grands barrages ne devraient pas être ouverts à la concurrence. Selon les termes présentés aux syndicats, ils devraient changer de statut et être mis en « *quasi-régie* ». Personne ne comprend très bien ce qui se cache réellement derrière ces termes.

Une chose paraît évidente, cependant : l'eau des barrages, qui était jusqu'alors gérée gratuitement par EDF dans l'intérêt général, qui servait notamment dans les équilibres de la péréquation tarifaire, a toutes les chances de devenir payante. Et l'État a bien l'intention d'y prendre sa part. À la Compagnie du Rhône (filiale d'Engie), qui gère les barrages au fil de l'eau sur le fleuve, l'État prélève des taxes correspondant à 25 % de son chiffre d'affaires.

Enfin, il y a la partie EDF verte, celle qui est destinée à être ouverte à des capitaux privés. L'entité est censée regrouper les activités de service, les énergies renouvelables et surtout Enedis, la distribution. « *Sans elle, cette branche n'aurait aucun intérêt pour les investisseurs. Elle seule a de la valeur* », dit un banquier d'affaires.

« *Vous avez aimé les autoroutes, vous allez adorer Enedis. C'est un monopole de service public incontournable que l'on s'apprête à céder au privé. Les BlackRock, Macquarie, Vinci, tout le monde va se précipiter : car c'est une rente sûre, récurrente, énorme. Et dès qu'ils seront rentrés, ils feront la loi* », prédit ce spécialiste en droit de la concurrence.

L'affaire n'est pas si simple, prévient cependant le syndicat CFE-Unsa dans la distribution. Il rappelle que Enedis n'est que le délégataire de concessions de service public délégué par les collectivités locales. Ce sont elles qui ont la propriété des concessions. Une nuance sur laquelle le gouvernement ne semble pas s'être étendu, considérant que, par principe, tout ce qui est public lui appartient. « *Les collectivités locales ont des droits de renégociation des équilibres contractuels en cas de changement* », rappelle le syndicat, avant de prévenir : « *Il y a des passifs de concessions et des provisions de renouvellement de près de 30 milliards d'euros.* »

Tout cela donne la mesure des déplacements financiers imaginés par l'Élysée, dont, à ce stade, le seul bénéficiaire semble être le secteur privé. Car, pour le reste, tout n'est que destruction.

Une destruction que beaucoup ont l'impression de vivre depuis des années, à regarder leur groupe se désorganiser, s'effriter, se déconstruire lentement. Au point de perdre tous les repères, tous les réflexes même les plus indispensables, comme l'illustre notre dernière enquête **sur les immenses failles de sécurité de Flamanville**. « *Je ne croyais pas qu'on en arriverait là. Mais il existe désormais un nouveau risque totalement sous-estimé : EDF est à la limite de la sécurité. Que ce soit en termes d'équipement, de personnel, de procédure, de tout. À tout instant, un accident peut survenir* », s'alarme Philippe André.

Comme les Français ont pris conscience, à l'occasion de la pandémie, de l'état déplorable de l'hôpital public, que les gouvernements leur avaient vendu comme le

meilleur du monde, ils risquent un jour ou l'autre, et peut-être plus rapidement, de prendre la mesure du saccage du système électrique français, présenté lui aussi comme le meilleur du monde.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Allières

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr) ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.